



Le 14/05/2025

PROTOCOLE REPAS

Les familles s'engagent à :

- Pour les plats à réchauffer, à fournir le repas dans des **boîtes alimentaires allant impérativement au micro-ondes**.
- Aucune réchauffe ne sera effectuée si les boîtes ne sont pas conçues pour aller au micro-ondes.
- Chaque boîte ainsi que l'ensemble du repas devront **obligatoirement être notés au nom et prénom de l'enfant**.
- Le tout devra être apporté à la garderie le matin dans un sac contenant un pain de glace.
- Si l'enfant a un PAI, il est impératif que les familles fournissent une **copie du PAI dans sa globalité ainsi que de l'ordonnance et les médicaments** au personnel de la garderie.

Le personnel de la garderie s'engage à :

- déposer le repas de l'enfant dans le réfrigérateur dès son arrivée à la garderie.
- vérifier quotidiennement la température des réfrigérateurs.
- ce que tous les enfants se laveront les mains avant le repas.
- réchauffer le repas et le servir aussitôt.
- respecter les mesures d'hygiène lors du temps de repas.

Nom et prénom de l'enfant :

Nom et prénom du représentant légal :

L'enfant a-t-il un PAI* (protocole d'accueil individualisé) ?

- ☐ **Oui**
☐ **Non**

**Si oui, fournir obligatoirement le PAI, l'ordonnance et les médicaments*

Date :

Nom et prénom du signataire :

Signature :